

**Conservatoire à Rayonnement Régional**  
**Musique - Danse - Théâtre**

**26, avenue Montaigne - 49100 Angers**

Directeur : Jean-Marcel Kipfer  
Directeur-adjoint : Jean-Yves Dupont



Avec le soutien de l'Etat  
Préfecture de la Région Pays de la Loire - DRAC

**Equipe du département Théâtre**

(équipe en 2013 - 2014)

|         |                   |
|---------|-------------------|
| Théâtre | Clémence Larsimon |
|         | Hélène Gay        |
| Chant   | Liza Fontanille   |
| Danse   | Eléonore Arnould  |

ainsi que plusieurs intervenants.

A votre disposition pour tout renseignement

**Conservatoire d'Angers**

Site : [www.angers.fr/CRR](http://www.angers.fr/CRR)

**Secrétariat Pédagogique**  
**Mathilde Asseray**  
**02.41.24.14.50**

[mathilde.asseray@ville.angers.fr](mailto:mathilde.asseray@ville.angers.fr)

- Edition mars 2014 -

**ANGERS - Conservatoire**  
**à Rayonnement Régional**  
**Musique - Danse - Théâtre**



**THEATRE**

- mise à jour -  
2014

« ... Ecole de vie, de liberté et de citoyenneté, de découverte et de connaissance, le théâtre est un exercice de l'imagination, de la sensibilité et de l'intelligence qui implique des techniques et son enseignement une méthode.

En application de ces principes, les classes de théâtre des conservatoires proposent, dans un cadre défini, un enseignement initial à l'art et à la pratique du théâtre qui ne préjuge pas de l'avenir des élèves : spectateurs avertis, artistes amateurs, candidats à l'aventure professionnelle, sans privilégier aucune de ces hypothèses. »

extrait du Schéma d'Orientation Pédagogique  
Ministère de la Culture et de la Communication

## Conditions d'âge

Dans le souci que la dynamique collective de travail ne soit pas freinée par une hétérogénéité des âges et motivations, les candidatures d'adolescents et de jeunes adultes sont privilégiées.

La limite d'âge supérieure pour entrer en cycle de formation est fixée à 25 ans.

Au-delà de cet âge, un atelier spécifique offre aux adultes une formation de deux années (maximum).

## Calendrier des cours

Suivant le calendrier scolaire, les cours se déroulent de la mi-septembre à la fin du mois de juin de l'année suivante.

## Implication attendue

L'élève doit impérativement pouvoir suivre l'intégralité de l'enseignement proposé en étant présent aux cours, stages et autres enseignements (sans dispenses possibles).

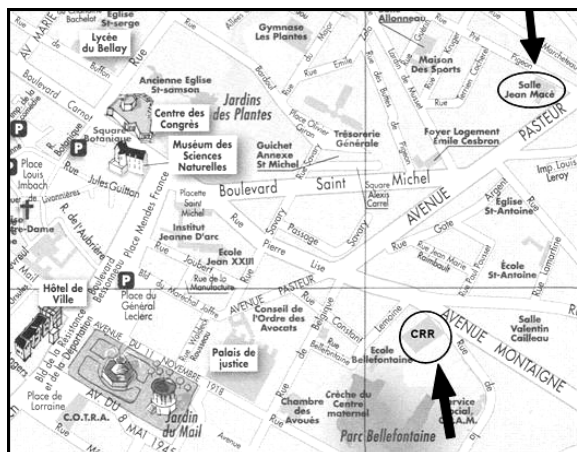
Il doit également être disponible avec ses partenaires lors des répétitions en dehors des cours, et pour les créations collectives.

## Lieux de cours

Les cours sont dispensés principalement dans la salle de Théâtre du Conservatoire située :

- 108 bis, rue du Pré-Pigeon  
à côté de la salle Jean Macé  
49100 Angers

Certains enseignements sont également dispensés dans les locaux du conservatoire.



## Droits d'inscription

Après admission, pour valider son inscription, l'élève s'acquitte des droits d'inscription auprès du conservatoire.

A titre indicatif, en 2013-2014, ces droits annuels étaient compris entre 36,10 € et 830,70 € (en fonction du quotient familial, de la domiciliation...)

Toutes les photos reproduites dans ce dépliant sont issues de séances de travail ou des productions du département Théâtre du CRR.

# Partenariat avec le NTA

(Nouveau Théâtre d'Angers)

Dans le cadre de leur formation, les élèves ont à développer leur culture théâtrale, il est donc important qu'ils puissent assister à des spectacles.

Le NTA (Nouveau Théâtre d'Angers) et le Conservatoire travaillent en partenariat afin d'offrir aux élèves la possibilité d'assister à de nombreuses productions.

Grâce à une convention passée entre les deux établissements, les élèves bénéficient de tarifs particulièrement préférentiels.

Une sélection de dix spectacles est constituée en début d'année scolaire par l'équipe enseignante. Le choix s'effectue afin de proposer aux élèves des contenus diversifiés permettant de découvrir des propositions artistiques différentes sur le propos, les formes et les univers de chaque créateur.

Les spectacles du mercredi soir donnent souvent lieu, à l'issue de la représentation, à des rencontres avec les artistes qui se sont produits sur scène.

## En savoir plus sur l'enseignement du Théâtre au conservatoire ?

Vous pouvez :

- Venir assister aux productions publiques du département théâtre, en vous référant à la plaquette de saison artistique du conservatoire ou en consultant son site internet.
- Venir assister aux travaux présentés lors des portes ouvertes du CRR organisées au mois de mars de chaque année.
- Joindre le CRR pour obtenir des réponses à des questions spécifiques.

# Cursus

| cycle | élèves | vol. hebdo mini | durée cycle |
|-------|--------|-----------------|-------------|
|-------|--------|-----------------|-------------|

|                     |                                        |           |                         |
|---------------------|----------------------------------------|-----------|-------------------------|
| C I                 | à partir du lycée<br>classe de seconde | 3h00      | 2 ans<br>+ ou -<br>1 an |
| C II                |                                        | 6h00 (*)  |                         |
| C III               | élèves<br>adultes<br>(post-bac)        | 9h00 (*)  | 2 ans<br>mini           |
| Cycle<br>spécialisé |                                        | 16h00 (*) |                         |

(\*) A ce volume horaire peuvent s'ajouter, en fonction du cycle, des cours de chant et/ou de danse sous forme de cours hebdomadaires, de stages, ainsi que d'autres compléments de formation.

Les cours des cycles I et II se déroulent hors temps scolaire.

## Atelier adultes

Les personnes inscrites à ce cours n'ont pas accès aux cours de disciplines complémentaires. Toutefois, certains stages proposés dans l'année peuvent (en fonction des effectifs) leur être accessibles.

A l'issue de cette formation (de deux ans maximum) une attestation peut être délivrée à ceux qui en font la demande.

## Evaluation

Outre l'évaluation continue, les examens de fin de cycle se déroulent en fin d'année scolaire (juin). Le contenu et la durée des épreuves varient en fonction du cycle. Dans tous les cas il est veillé à ce que cette évaluation s'effectue dans des conditions de jeu sur scène.

Le Cycle II est validé par la délivrance du BET  
► (Brevet d'Etudes Théâtrales)

Le Cycle III est validé par la délivrance du CET  
► (Certificat d'Etudes Théâtrales)

Le Cycle Spéc. est validé par la délivrance du DET  
► (Diplôme d'Etudes Théâtrales)

## Contenu pédagogique

Les classes sont des laboratoires de recherche avec une exigence de qualité, d'investissement et de progression.

Le cursus, conformément au schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication, propose aux élèves d'appréhender leur formation de manière progressive. Il permet ainsi la rencontre avec le théâtre tout en proposant un investissement en rapport avec le projet personnel de chacun, jusqu'à offrir à ceux qui le désirent et qui en ont les capacités, une orientation pré-professionnelle.

### Pour tous les cycles :

- Présentations publiques et participation aux actions de diffusion du conservatoire :  
Spectacles, cartes blanches, scènes ouvertes, lectures publiques
- Sorties pédagogiques et artistiques en lien avec la saison culturelle d'Angers
- Rencontre avec les équipes artistiques

### Cycle I Cycle de détermination

- Pratique du jeu théâtral
- Techniques de base :  
conscience du corps, respiration, diction...
- Découvertes des répertoires classiques et Contemporains

### Cycle II Renforcement des bases

- Renforcement des connaissances et maîtrise des outils techniques et artistiques liés à la pratique du théâtre
- Culture du théâtre antique au théâtre contemporain
- Cours complémentaires de technique vocale et danse, optionnels
- Stages spécifiques sur le théâtre  
(en fonction des places disponibles)

## Statut étudiant

L'entrée en Cycle Spécialisé peut permettre de bénéficier du statut étudiant.



## Accès aux écoles supérieures de théâtre

Comme toute pratique artistique, le théâtre s'apprend, se travaille. Pour intégrer une école supérieure d'art dramatique, il est donc indispensable d'avoir suivi au préalable un cursus en conservatoire ou école de théâtre.

Le cursus proposé par le CRR a pour but, avant tout, de former des acteurs et d'apporter aux élèves une formation complète.

Cette formation ne constitue pas une préparation au concours d'entrée des écoles supérieures, mais offre un apprentissage structuré permettant une rencontre avec le Théâtre d'aujourd'hui, de déterminer ses choix et de se former pour être à même de se produire sur scène.

Toutefois, des élèves du conservatoire (uniquement à partir du 3<sup>e</sup> cycle) souhaitant se présenter à des concours d'entrée des écoles supérieures peuvent suivre un atelier « préparation aux concours » mis en place au deuxième trimestre.

# Cycle Spécialisé

Le Cycle Spécialisé du CRR d'Angers est ouvert aux étudiants ayant auparavant acquis une formation initiale en conservatoire ou école de théâtre et qui se destinent à inscrire leur parcours dans une recherche artistique personnelle pré-professionnelle. L'objectif, clairement exprimé, est de permettre aux étudiants de rencontrer le monde professionnel au travers de cours dispensés par l'équipe pédagogique du conservatoire, de stages avec des artistes et intervenants extérieurs et des partenariats avec les institutions

## Modalités d'entrée

Le candidat doit avoir déjà suivi une formation antérieure et être âgé de 25 ans (au maximum) . Au-delà, une dérogation est possible, au cas par cas, sur examen du dossier de candidature.

Le candidat doit, dans un premier temps, se présenter aux auditions d'entrée en cycle 1 à 3 (cf page 6). A la demande du jury, il est ensuite convoqué à des épreuves complémentaires.

## Contenu pédagogique et artistique

L'enseignement s'articule autour d'un projet pédagogique complet permettant à l'étudiant de se construire un parcours personnel, d'affiner ses connaissances du répertoire théâtral, d'appréhender le théâtre d'aujourd'hui dans sa diversité de production et d'esthétique et d'être à même de devenir une force de proposition autonome.

Le volume hebdomadaire moyen d'enseignement est de 16h00 minimum : cours, stages, répétitions, créations collectives, projet personnel...

Durée du cycle : 2 ans minimum  
(troisième année possible sur dérogation)

A l'issue de ce cycle, chaque étudiant doit produire un projet personnel accompagné d'un dossier de présentation et du carnet de bord de son parcours.

## Cycle III Approfondissement des acquis

- Interprétations des répertoires
- Développement des connaissances esthétiques des théâtres de créations contemporaines
- Projets transversaux avec les départements danse et musique du CRR
- Cours complémentaires obligatoires de technique vocale et danse
- Stages spécifiques sur le théâtre : scénographie, dramaturgie, écriture...

## Cours de chant

Les acteurs utilisent leur corps comme moyen d'expression et comme support de leur voix. L'apprentissage de la respiration, basé sur la souplesse du diaphragme, augmente leur aisance corporelle et leur permet de développer leur voix. Ce travail vocal est également important afin de développer les résonateurs de la voix permettant de bien projeter celle-ci et de limiter la fatigue sur scène.

## Cours de danse

Par l'approche de la danse contemporaine, les comédiens sont amenés à développer écoute et conscience corporelle au travers de différentes techniques.

Un travail est mené sur la posture dans sa globalité, conduisant à la présence scénique et à l'interprétation au-delà des esthétiques. Cette démarche est conduite notamment par des ateliers d'improvisation/composition mêlant mouvement et utilisation de la voix, au service de la pratique théâtrale.

# Intégrer la classe de théâtre

Les auditions d'entrée se déroulent en fin d'année scolaire et au début du mois de septembre.

Les candidats doivent remplir une fiche de candidature (disponible au CRR ou téléchargeable sur son site internet) et la transmettre au secrétariat du conservatoire.

## CONTENU

### **Entrée du cycle I**

- Un ou deux parcours libres au choix du candidat (3 min. max chacun)
- Entretien avec le jury

### **Entrée en cycle II et III**

- Une scène du répertoire de Théâtre (3 min. max) tous styles, toutes époques
- Un parcours libre (3 min. max)
- Entretien avec le jury

### **Entrée en Cycle Spécialisé : Cf. p. 8**

- - - - -

### **Un « parcours libre » ?**

C'est un temps de présence singulière sur le plateau, entièrement laissé au choix du candidat. Cela peut être :

Une scène du répertoire, un poème, un texte libre, une chanson (a capella ou avec bande son), un mime, un clown...

### **L'entretien avec le jury ?**

Il ne nécessite pas de préparation, c'est un temps d'échange libre avec les membres du jury portant sur la motivation, l'engagement et les attentes du candidat, ainsi que sur son parcours antérieur le cas échéant.

Le candidat doit présenter, par cœur, un ou des textes de son choix, qu'il aime transmettre.

Les textes utilisés par le candidat n'ont pas à être fournis au jury.

Le cas échéant, le candidat peut venir avec « une réplique » qui, elle, peut suivre un support écrit.

Le candidat peut apporter des accessoires dont il estimerait avoir besoin. Toutefois, sur place, des accessoires de base sont disponibles (table, chaises, chaîne-hifi...)

Il n'est pas possible de venir répéter dans la salle avant l'audition.

Ces auditions d'entrée sont publiques, mais l'entretien est à huis clos.

A l'issue des auditions, les élèves peuvent intégrer la classe, être placés en liste d'attente ou être non-admis. C'est le jury qui oriente le candidat retenu vers un cycle déterminé.

